

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## MÉTAMORPHOSES

Les palinodies furent de tous les temps ; ce fut une des distractions de nos pères de lire et de relire ce fameux dictionnaire des *Girouettes*, dont les éditions auraient pu indéfiniment se multiplier, à la condition d'être considérablement revues, corrigées et .. augmentées.

Notre époque, en effet, a vu des métamorphoses qui ne le cèdent en rien à celles qui les ont précédées.

Entre tous, dans cette galerie, M. Q. de Beaurepaire fait assez jolie figure.

Comme on le sait, il suffit d'avoir vécu, il y a 25 ou 30 ans, pour avoir vu ce personnage, aujourd'hui défenseur de l'armée et des généraux, devenu bonapartiste fougueux, radical à tous crins, traiter le général Ducrot et plusieurs autres comme de véritables mal-fauteurs publics.

Mais M. Q. de Beaurepaire lui-même n'égale jamais le « défenseur de l'armée » que l'on appelle M. Henri Rochefort. On sait comment il la traitait naguère.

A ceux dont la mémoire est courte, nous remettrons volontiers sous les yeux le petit entrefilet suivant que nous relisions, il y a quelques jours, dans un vieux journal du temps où l'Assemblée nationale siégeait à Bordeaux, en février 1871 :

« En sortant de l'Assemblée, disait ce journal, M. Henri Rochefort a voulu franchir les lignes gardées par la troupe. Devant la résistance qu'il rencontrait, il s'est emporté, menaçant du geste le soldat qui, fidèle gardien de la consigne, l'invitait à exhiber sa carte de député.

» L'officier de service que cette scène avait attiré, déclara avec beaucoup de modération à M. Rochefort que la consigne devait être respectée par tous et qu'à moins de montrer sa carte, il lui était interdit, comme à tout le monde, de passer. Cependant, sur l'affirmation de M. Rochefort, l'officier l'accompagna jusqu'à la sortie des lignes et alors M. Rochefort se tournant vers les soldats les apostropha dans les termes les plus violents, les accusant de n'être bons qu'à verser le sang des citoyens, et en leur disant : « C'est contre les Prussiens que vous devez tourner vos baïonnettes et non contre les représentants. » Ces violences ont produit la plus douloureuse impression. »

Voilà de quelle façon au lendemain de la guerre, M. Henri Rochefort traitait nos soldats !

Il se préparait ainsi à encourager du geste et de la voix ceux qui, sous l'œil des Prussiens, allaient livrer la France à la plus horrible des guerres civiles.

Il faut d'ailleurs rendre cette justice à M. Henri Rochefort, l'amour de la guerre civile est un des seuls points, sur lesquels il n'ait pas varié ; mais autrefois il la prêchait en faveur de la République et aujourd'hui il la prêche contre elle. Voilà toute la différence.

Veut-on se remémorer les douces doctrines que professait alors, à l'égard des princes, celui qui est devenu l'allié du duc d'Orléans et dont les articles réjouissent le cœur des jeunes et vieux gommeux de l'Écillet Blanc, qu'on savoure ce petit morceau qui, à la même époque, paraissait en tête du *Mot d'Ordre*. Il en vaut la peine.

« Puisque, écrivait M. Henri Rochefort, parmi les français qui ont bu le poison monarchique, il s'en trouve pour en redemander ; puisque après

les expériences faites, de faux naïfs ne semblent pas absolument convaincus que le meilleur des rois est au-dessous du dernier des monstres, il faut bien que des citoyens désintéressés, se laissent entraîner à toutes les gémonies, à condition de pouvoir dire à leur patrie du haut de la tribune :

« Tout prétendant à un trône quelconque est un scorpion que tu as le droit de saisir par la partie la moins venimeuse du corps et de jeter par la fenêtre. Les rois nous ont décidément tué assez d'hommes. Les ménagements dont on use avec eux sont devenus des crimes. Nous sommes, pour notre part, obligés de le déclarer ; après les six cent mille assassinats qui viennent d'ensanguiner la France, nous nous trouvons tous, à l'égard des rois, dans le cas de légitime défense.

« Ce misérable Prim, en sa qualité de général adoré de l'armée, a imposé à l'Espagne un fils de la maison de Savoie. Il a été puni par trois coups de poignard. Il faut nous en réjouir. Le jour où le même poignard viendra demander audience à Amédée I, il faudra nous en réjouir davantage. Ce mot euphonique et si grand, *République*, pouvant, un jour ou l'autre, être proscrit par la réaction, j'ai cru devoir en faire la base immuable de notre politique. C'est pourquoi nous avons appelé notre journal : *Le Mot d'Ordre*. Mais on en pensera ce qu'on voudra, je ne me serais fait aucun scrupule de l'intituler : le *Régicide*. »

Nous dédions cette petite citation à M. le duc d'Orléans.

Après cela elle ne sera peut-être pas faite pour lui déplaire. On revient de si loin !

Sa propre famille n'en fut-elle pas un illustre exemple ? On ne s'y contentait pas de préconiser le régicide ; on l'y pratiquait, Philippe Egalité le votait même « sans phrases ». Le cou du pauvre Louis XVI en fut quelque chose.

C. R.

## LA HAUTE COUR

La Commission d'instruction

La commission d'instruction de la Haute Cour a statué sur les diverses questions contenues dans les mémoires des avocats.

Les interrogatoires

Les interrogatoires des inculpés antisémites et prévenus libres se poursuivent.

L'un des inculpés antisémites, M. Cailly, a écrit à Mlle Chauvin, docteur en droit, pour lui demander de se charger de sa défense.

En Province

Des perquisitions ont été opérées à Blois, chez M. Pierre Marc, vice-président de la Jeunesse royaliste de Loir-et-Cher, au domicile duquel les scellés avaient été apposés.

Des mandats de comparution ont été envoyés par le juge d'instruction à MM. Bège, vice-président de la Jeunesse royaliste et président du groupe ouvrier royaliste de Loir-et-Cher ; de Lavau-Lepeq, de la Cloture, vicomte de Sèze, vicomte de Montalivaut, maire de Nouan-sur-Loire, membres de la Jeunesse royaliste de Loir-et-Cher.

Nouvelles perquisitions

Les scellés ont été apposés au siège de plusieurs Associations nationalistes et chez diverses personnalités du parti.

Les perquisitions ont commencé ensuite. De nombreux documents ont été saisis.

Le parquet refuse tout renseignement avant la fin des perquisitions, dont quelques-unes n'ont pu être opérées par suite de l'absence des intéressés.

L'affaire Maillard-Susini

Le *Temps* assure que l'affaire Maillard-

Susini (*Petit Français*) a été définitivement disjointe des poursuites engagées devant la Haute Cour.

L'Incident Grosjean-Melcot

M. Grosjean ayant appris que la commission d'instruction de la Haute Cour, dans sa séance plénière, avait rendu une ordonnance de non-lieu en sa faveur, a aussitôt décidé d'envoyer ses témoins à M. Melcot. Ce sont : MM. de Mahy, ancien ministre de la marine, et Escudier, avocat à la cour d'appel.

Ces messieurs s'amuse

M. Cailly a reçu à la prison de la Santé, un panier de superbes pêches enveloppées de feuilles de vigne. Les accusés ont mangé les pêches, puis ils ont mis les feuilles de vigne dans un panier, qui a été envoyé à M. Bérenger avec l'adresse suivante : « Un inculpé à son juge d'instruction, M. Bérenger. »

Le cas d'un défenseur

M. Bérenger vient d'adresser la lettre suivante à M<sup>e</sup> Ployer, bâtonnier de l'ordre des avocats :

« Monsieur le Bâtonnier,

» J'ai l'honneur de vous adresser et de soumettre à votre appréciation une lettre que M<sup>e</sup> Hornbostel a fait parvenir, à la date du 11 courant, aux membres de la commission de la Haute Cour.

» La commission eût été disposée à dédaigner, comme ne pouvant l'atteindre, les injures qu'elle contient : la publicité que lui a donnée son auteur ne lui a point paru lui en laisser la liberté. Ayant le droit de déférer la lettre de M<sup>e</sup> Hornbostel au parquet, elle préfère la soumettre au jugement de ses pairs.

» Veuillez agréer, etc. »

## LES GRÈVES

A Belfort

Environ deux mille ouvriers de la Société alsacienne de construction mécanique se sont réunis jeudi dans un établissement du faubourg des Vosges. Ils ont décidé d'exiger le renvoi du pointeur, cause initiale de la grève, et le maintien de l'ouvrier que celui-ci avait fait mettre à la porte. Ils demandent, en outre, que le marchandage soit continué ou qu'il y ait augmentation de salaires.

La continuation de la grève est décidée par acclamation, puis les grévistes se séparent aux cris de : « Vive la grève ! »

## Au Transvaal

On télégraphie de New-York que le président Krüger a adressé au *World* la dépêche suivante :

« Par l'intermédiaire du *World*, je remercie l'Amérique de sa sympathie. La République a donné quarante-huit heures à l'Angleterre pour donner au gouvernement du Transvaal l'assurance que le différend serait réglé par l'arbitrage ou tout autre moyen pacifique, et pour retirer ses troupes.

« Ce délai est expiré ; l'agent britannique a été rappelé, la guerre est certaine. Les deux Républiques sont déterminées. Si elles doivent appartenir à l'Angleterre, elle paiera pour cela un prix qui étonnera le monde. Jamais l'humanité n'aura rien vu de semblable.

» KRUGER. »

On annonce que les Boers ont miné trois piles du pont de Komatiport.

Les Boers de l'Etat libre se sont emparés d'un train parti de Ladysmith. Ils ont aussi arrêté le train qui devait quitter Harrismith pour Natal.

Les fonctionnaires de la Compagnie du Chemin de fer de Newcastle ont reçu du directeur général un télégramme déclarant que les Boers occuperont Newcastle et leur ordonnant de faire revenir en arrière tout le matériel roulant.

On croit savoir que les communications télégraphiques avec le Transvaal seront interrompues.

Le gouvernement confirme la nouvelle annonçant que les carabiniers ont aperçu dans le territoire de Natal des Boers de l'Etat libre qui ont battu en retraite en apercevant les carabiniers.

Déclaration officielle de la guerre

M. Jonkheer Van der Hoeven, secrétaire de la légation du Transvaal, a fait connaître jeudi soir au gouvernement français que l'état de guerre entre la République Sud-Africaine et la Grande-Bretagne, existe depuis jeudi soir.

La guerre

Voici la réponse du gouvernement britannique à l'ultimatum du Transvaal qui a été envoyé le 10 octobre, à 10 h. 45 du soir, par M. Chamberlain à sir Alfred Milner :

Londres, 10 octobre. — Le gouvernement de Sa Majesté a reçu avec un grand regret les demandes péremptoires du gouvernement de la République Sud-Africaine, transmises par votre télégramme du 9 octobre. Vous informerez le gouvernement de la République Sud-Africaine, en réponse, que les conditions posées par le gouvernement de la République Sud-Africaine sont telles, que le gouvernement de Sa Majesté juge impossible de les discuter.

L'état de guerre a été proclamé. Une proclamation formelle a été faite. On annonce que les sujets anglais auront huit jours pour passer la frontière.

Les hostilités ont commencé.

## INFORMATIONS

Injures au chef de l'Etat

Le parquet de Bordeaux vient d'être saisi des incidents de la séance au conseil municipal. Une information judiciaire est ouverte pour injures au chef de l'Etat.

Le rendement des impôts

Le produit des impôts et revenus indirects pour les neuf mois écoulés de 1899, présente une plus value de 74 millions 279,100 fr. par rapport aux évaluations budgétaires, et une diminution de 19 millions 553,200 fr. par rapport aux recouvrements de la période correspondante de 1898.

Il importe de rappeler que la diminution, par rapport à 1898, tient exclusivement à ce que l'année dernière a bénéficié de recettes exceptionnelles de douanes dues à l'importation des blés étrangers, rendue nécessaire par l'insuffisance de la récolte nationale. On constate en effet qu'en 1899, les douanes ont produit 48 millions et demi de moins que l'année dernière.

Par contre, presque toutes les autres branches de l'impôt ont donné des augmentations, ce qui a réduit l'écart entre les recettes des deux exercices à 19 millions et demi.

**Interpellation annoncée**

Le *Matin* annonce que M. Berton, député de la Creuse, a prévenu le ministre de la guerre de son intention de l'interpeller, à la rentrée, au sujet du maintien sous les drapeaux, à l'expiration de leur service militaire, des hommes qui ont été punis de prison pendant une durée égale à celle de ces punitions.

**Le port du costume civil**

Le *Journal officiel* publie un décret interdisant aux officiers le port du costume civil, sauf en période de congé ou de permission. Ce décret n'est pas applicable aux officiers de la garnison de Paris.

Il est précédé d'un rapport du ministre de la guerre. Il est hors de doute que ce décret est la première conséquence du scandale de Montélimar.

**Dreyfus à Carpentras**

L'*Aurore* raconte que Dreyfus aurait reçu à Carpentras une carte postale portant le timbre de Carlsbad, et dont l'écriture ressemblait à celle du faux Weyler. Cette carte, signée aux initiales L. S., fait des allusions non équivoques à la culpabilité de Dreyfus et à des conseils que le signataire, qui est une femme, aurait donnés à Dreyfus de changer son écriture.

**La Grâce d'Arton**

On annonce que la grâce d'Arton est soumise à la signature du Président de la République, dont l'acquiescement paraît certain.

Ce serait sur de pressantes démarches de sa fille, qu'Arton obtiendrait cette faveur. M<sup>lle</sup> Arton avait fait signer ces temps-ci par les députés et les journalistes influents une pétition aux pouvoirs publics.

**La Mission Fourreau-Lamy**

Le consul général de France à Tripoli vient de faire connaître au ministère des affaires étrangères que, d'après les lettres arrivées le 13 octobre de l'oasis de Kawars, et datant de deux mois environ, la mission Fourreau serait dans l'Air et n'aurait jamais été attaquée par les Touareg.

Ces nouvelles seraient donc postérieures à celles qui sont parvenues le mois suivant par la voie de Ghadamès, et rendraient ces dernières encore plus invraisemblables qu'elles ne l'avaient paru.

**Procès des Anarchistes**

Sébastien Faure et ses compagnons, ont comparu jeudi devant la 11<sup>e</sup> chambre correctionnelle, pour répondre de la scène de désordre qui se déroula, le 20 août dernier, dans la rue des Boulets et dans l'église St-Joseph.

Sébastien Faure a été condamné à deux mois de prison; Grandidier, gérant du *Journal du Peuple*, à 15 jours; Fuhrman, à deux ans; Desjardins, à deux ans; Lucien Weil, dit Jacques Dhon, à 200 fr. d'amende et Pélerin, à 25 fr. d'amende.

**Aux fumeurs**

En bloc, le Trésor public a reçu cette année, en ce mois, du fait des ventes de cigares, cigarettes, tabacs à fumer, tabacs à priser, tabacs à mâcher, le joli denier de 203,221,393 francs, tandis qu'il n'avait reçu, en 1898, pour le même laps de temps, que 196,561,081 francs, soit une différence en plus de 6,660,312 francs. Voici comment se décompose cette dernière somme :

Pour les tabacs vendus directement aux consommateurs par les entrepreneurs, à vrai dire la hausse est insignifiante : 2 millions 950,303 francs au lieu de 2 millions 949,187, soit une hausse de 1,116 francs. Mais ce sont les tabacs vendus par l'intermédiaire des débitants, et surtout les tabacs de vente courante, qui entrent pour la plus grande part dans le bénéfice total : 198,675,694 francs au lieu de 191,944,708, soit une hausse de 6,730,986 francs.

Près de 7 millions de francs de plus, en six mois : que fait donc la Ligue contre l'abus du tabac ?

**Fiançailles d'une Reine**

On confirme que la reine Wilhelmine de Hollande s'est fiancée, pendant son séjour à Berlin, au prince Joachim-Albert de Prusse, cousin de l'empereur Guillaume et fils du régent du duché de Brunswick.

**Tremblement de terre. — 4.500 victimes**

Une dépêche de Batavia annonce un violent tremblement de terre sur la côte Sud de Céram aux Indes Néerlandaises. La ville d'A-

malsei est complètement détruite. Le nombre des morts est évalué à 4,000 et celui des blessés à 500. Les détails manquent.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Mouvement d'instituteurs**

Par arrêté, en date du 13 octobre 1899, M. Bourrel, instituteur adjoint délégué à l'école primaire supérieure d'Aubin (Aveyron), est nommé instituteur adjoint délégué jusqu'au 15 janvier 1900 à l'école primaire supérieure de Saint-Céré, en remplacement de M. Bourget, en congé.

M. Moulène, instituteur adjoint titulaire à Saint-Céré est nommé instituteur adjoint délégué jusqu'à la fin de l'année scolaire 1899-1900, à l'école primaire supérieure de Saint-Céré (emploi créé).

Par décision de M. l'Inspecteur d'Académie en date du 12 octobre 1899, ont été nommés instituteurs stagiaires :

MM. Savy, de Bédrier, adjoint à Praysac; Lagrèze, de Praysac (non installé), adjoint à Bédrier.

Par décision de M. l'Inspecteur d'Académie en date du 13 octobre 1899, Mlle Decros, institutrice stagiaire, chargée de la direction de l'école de Floirac (non installée), est nommée institutrice stagiaire chargée de la direction de l'école de Cavaignac, en remplacement de Mlle Crozat, maintenue à Floirac.

**Arrêté**

Le Préfet du Lot arrête :

La commission chargée d'examiner, au point de vue du cornage et de la fluxion périodique, les étalons appartenant aux particuliers, destinés à faire le service de la monte en 1900, se réunira :

A Souillac, le jeudi 19 octobre 1899, à 11 h. du matin, place de la Gare.

A Cahors, le samedi 21 octobre 1899, à 9 h. du matin, place de la Gare.

A Figeac, le lundi 23 octobre 1899 à 3 h. du soir, place de la Gare.

**CAHORS**

**Postes et Télégraphes**

MM. Besombes, Boissoles et Pelras, élèves du cours complémentaire de la rue du Lycée, à Cahors, ayant subi avec succès les épreuves du concours pour le surnuméraire des postes et télégraphes, ont été officiellement informés qu'ils sont définitivement reçus.

**Ecole publique de garçons de Cahors**

Nous recevons la communication suivante :

A la suite de la décision ministérielle qui fusionne l'école du Vieux-Palais avec celle de la rue du Lycée, celle-ci vient d'être complètement réorganisée et ses vastes locaux appropriés pour les besoins du service scolaire.

8 salles de classe sont aménagées au rez-de-chaussée et au premier étage. Six de ces classes sont affectées à l'école primaire élémentaire proprement dite, et deux au Cours complémentaire d'Enseignement primaire supérieur.

Conformément aux règlements scolaires, l'école comprend :

- 1° Cours supérieur.
- 2° Cours moyen 1<sup>re</sup> division.
- 3° Cours moyen 2<sup>me</sup> id.
- 4° Cours élémentaire 1<sup>re</sup> id.
- 5° Cours élémentaire 2<sup>me</sup> id.
- 6° Cours préparatoire.

Six années de scolarité pour les enfants de 7 à 13 ans, dans six classes correspondant à leur âge et à leur degré d'instruction.

Le Cours moyen 2<sup>e</sup> année prépare les élèves à l'examen du Certificat d'études primaires et le Cours supérieur prépare à l'examen des bourses des Lycées et Collèges et à l'examen de passage dans le Cours complémentaire.

Les programmes du Cours complémentaire préparent les jeunes gens qui se destinent aux carrières industrielles et commerciales ou aux diverses administrations qui ne nécessitent pas des études secondaires :

Ecoles normales d'Instituteurs, Postes et Télégraphes, Contributions Indirectes, chemins de fer, Ecoles pratiques d'Agriculture, etc.

L'école possède une salle de gymnastique et une salle de travail manuel. Prochainement, une salle spéciale de dessin sera installée. Un professeur spécial de musique et un professeur de gymnastique sont attachés

à l'Ecole, et chargés de ces deux enseignements dans le Cours supérieur.

L'Enseignement du dessin industriel et du dessin d'ornement est l'objet de soins tout particuliers. L'Ecole a obtenu, en 1898, la plus haute récompense décernée aux écoles de France, par la Société des Architectes français sur la proposition de M. le Ministre de l'Instruction publique, une médaille d'argent (prix Monnier).

Ajoutons pour terminer, qu'une vaste cour ombreuse, isolée des constructions voisines, permet aux élèves de prendre leurs ébats dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité.

La classe enfantine reçoit, dans un local à part, les enfants en bas âge. Ici encore, comme dans toutes nos classes enfantines, une maîtresse dévouée emploie toute sa sollicitude à donner à nos bambins une éducation vraiment maternelle en même temps qu'elle éveille leur jeune intelligence.

On ne sera pas étonné après ce que nous venons de dire, que la rentrée des classes se soit effectuée dans les meilleures conditions et que déjà plus de 300 enfants se pressent sur les bancs de l'Ecole de la rue du Lycée.

**Le port de l'uniforme dans l'armée**

Nos lecteurs connaissent le décret que le ministre de la guerre a fait signer au Président, obligeant les officiers à porter constamment l'uniforme.

C'est là à notre avis, une brimade inutile. Comme toutes les... punitions collectives, cette mesure vexera gratuitement 30.000 officiers qui ne sont nullement responsables de la faute de 16 indisciplinés.

Le public comprendra mal qu'on fasse supporter à tout le corps des officiers la faute de quelques-uns que l'on semble plutôt avoir épargnés.

Cette mesure ne saurait être que temporaire.

**Médailles d'honneur**

A l'occasion de l'inauguration de la ligne d'Hautefort à Sarlat (Dordogne), M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie vient d'accorder une médaille d'honneur à MM. Gaston Jean, machiniste à Cahors, et Redoulès Jean-Pierre, machiniste à St-Denis.

**Société agricole et industrielle du Lot**

La Société agricole et industrielle du Lot s'est réunie aujourd'hui samedi, à 3 heures du soir, dans le lieu ordinaire de ses séances.

Les questions suivantes étaient à l'ordre du jour :

- 1° Lecture du procès-verbal ;
- 2° Proclamation des lauréats aux primes de viticulture, prime d'honneur, anciens serveurs, etc. ;
- 3° Correspondance.

**Chasse à l'homme**

Hier soir, vers 10 heures, la rue de la halle se crut un instant en état de siège.

Quatre hommes et un caporal, baïonnette au canon, en gardaient les issues.

Evidemment, quelque chose d'extraordinaire allait se passer dans ce quartier, où se trouvent bon nombre de buvettes, fréquentées par les militaires.

4 hommes et un caporal, et baïonnette au canon, pourquoi ce déploiement de forces ?

Voici les renseignements que nous avons pu obtenir :

Un caporal rentrait au quartier, non sans au préalable, avoir fait un petit tour dans les cafés de la rue de la Halle. Il riait, chantait, folichonnait, quand tout à coup, il blêmit. Dans le fond d'une salle, il venait d'apercevoir un simple soldat du nom de Thomas, de la 5<sup>e</sup> compagnie, qui était en absence illégale de 48 heures.

L'honneur de l'armée, la discipline, le devoir, flamboyèrent aux yeux du caporal, qui, sans prendre le temps de boucler son ceinturon, s'élança à la caserne où « conséquemment et subséquemment » il raconta à l'adjudant de semaine qu'il avait vu Thomas dans une buvette en train de boire, sans souci de la caserne.

Immédiatement, quatre bons troupiers qui dormaient, durent s'éveiller, s'équiper et partir à la recherche de Thomas, qu'on n'eût pas de peine à retrouver.

Thomas se laissa conduire jusqu'au bas des escaliers de la buvette. Mais là, sans pitié pour le pauvre copain que l'on avait commandé pour cette corvée, il lui donna une forte poussée et l'envoya rouler, les godillots en l'air, sur le pavé. Puis il prit

la fuite vers Cabessut et ne put être repris.

Ce matin, fatigué du grand air, il est revenu à la caserne; où il a été reçu en enfant prodigue !...

Voilà l'affaire. La rue de la Halle peut redevenir calme...

**Véloci-Sport Cadurcien**

Les membres du V. S. C. qui désirent prendre part à la sortie de dimanche prochain, 22 octobre, dont le but est Marcilhac, sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu Vendredi, 20 octobre, à 8 h. 1/2 du soir, au siège du Club, (café Tivoli).

**Place Rousseau**

Les jeunes gens de la rue Rousseau organisent pour demain la fête du quartier, et comme tous les ans, celle-ci sera fort belle.

Du reste, en voici le programme : Samedi 14, à 7 heures, annonce de la fête par des salves d'artillerie, à 8 heures, distribution de bouquets avec la musique.

Dimanche 15, nouvelles salves d'artillerie et départ du ballon le *Badernan* ; à 4 h. 1/2, grand bal de jour ; à 8 heures, embrasement de la place Rousseau, feu d'artifice, bataille de confetti, serpentins et grand bal champêtre.

Lundi 16, à 2 h. 1/2, grandes courses internationales de bicyclettes ; à 4 heures, départ du ballon le *J.-J. Rousseau* ; à 3 h. 1/2, course au sac, jeu de la poêle ; à 8 heures, illumination et grand bal champêtre.

**Acte de probité**

M. P. Bailles, habitant 3, rue des Capucins, a trouvé sur la voie publique, un porte-monnaie contenant une certaine somme qu'il tient à la disposition de la personne qui l'a perdue.

**Arrestation**

Le nommé Auguste Dupenne, âgé de trente-huit ans, natif de Villeneuve-sur-Lot, qui sortait de la prison de Cahors, où il venait de purger une condamnation de 6 jours, pour outrages aux agents dans l'exercice de leurs fonctions, a été arrêté mardi dernier 10 octobre courant, par M. le maire d'Aalbas, pour tapage injurieux, injures à un magistrat dans l'exercice de ses fonctions, et pour avoir cherché à se servir d'un rasoir pour se défendre contre les agents de la force publique.

Dupenne, qui a été conduit mercredi dernier sous bonne escorte devant le procureur de la République de Cahors, a été réintégré à la maison d'arrêt de notre ville qu'il n'avait quittée que le 5 octobre courant.

Dupenne a été condamné par le tribunal correctionnel à un mois de prison.

**Tribunal de simple police**

Dans son audience de vendredi, le Tribunal de simple police a prononcé les condamnations suivantes :

8 pour infraction à la police de roulage : 1 franc d'amende.

1 pour infraction à un arrêté municipal du maire de Mercuès : 1 franc d'amende.

2 pour infraction aux règlements sur la salubrité publique : 1 franc d'amende.

1 pour tapage injurieux sur la voie publique : 1 franc d'amende.

1 pour infraction aux règlements d'abat-toir : 1 franc d'amende.

1 pour infractions aux règlements du marché : 1 franc d'amende.

4 pour maraudage : 1 franc d'amende.

1 pour maraudage : 5 francs d'amende.

**THÉÂTRE DE CAHORS**

Tournée G. BOURGEOIS  
Du théâtre de la Porte-Saint-Martin  
Le 15 octobre à 8 heures 1/4, précises  
Une seule représentation de l'immense succès du théâtre de la Porte-Saint-Martin

**PLUS QUE REINE**

Pièce historique, en prose, en 5 actes et 6 tableaux  
De M. E. BERGERAT

M<sup>me</sup> VALLIA, du Vaudeville, jouera le rôle de *Joséphine de Beauharnais*

M. LAFOREST, de l'Odéon, jouera le rôle de *Napoléon I<sup>er</sup>*

Costumes et uniformes exécutés spécialement par la maison Selmi et Granier; armes de la maison Piachaud; coiffures de la maison Jeancel; perruques de la maison Aimé; bijoux de la maison Gutperle.

1<sup>er</sup> tableau : Au 12 vendémiaire, le grain de café. — 2<sup>e</sup> tableau : Le retour d'Egypte.

— 3<sup>e</sup> tableau : A la Malmaison, la partie de barres. — 4<sup>e</sup> tableau : Avant le sacre. — 5<sup>e</sup> tableau : L'Empereur ! — 6<sup>e</sup> tableau : Le sacrifice !

Le spectacle sera terminé avant minuit

PRIX DES PLACES : consulter l'affiche  
Pour la location, s'adresser comme d'usage

TOURNÉES FRÉDÉRIC ACHARD

Prochainement la tournée FRÉDÉRIC ACHARD viendra nous jouer Les Erreurs du Mariage, une comédie désopilante, spirituelle et honnête.

M. A. Bisson, dans sa pièce, traite de la façon la plus amusante cette importante question du mariage, qui intéresse tout le monde ; il nous prouve de la façon la plus gaie qu'il soit possible, que le moyen d'être heureux est de chercher le bonheur dans un mariage assorti.

C'est un succès fou, que tout le monde, même les jeunes filles, peuvent aller applaudir ; c'est une pièce saine, honnête, étourdissante de drôlerie et d'esprit.

Le spectacle sera terminé par Mouton, du même auteur. Que ceux qui aiment à rire franchement aillent voir le dernier grand succès de l'auteur des Surprises du Divorce. C'est spirituel, distingué, charmant !

Musique du 2<sup>m</sup>e de ligne

PROGRAMME DES 12 ET 15 OCTOBRE 1899

Marche de Schubert n° 1.	Auber.
Le Domino noir, (Ouverture)	Walteufeld.
Les Sirènes, (Valse)	Delibes.
Lackmé, (Grande Fantaisie)	Gentil.
Flipotte, (P&ka)	

De 4 h. à 5 h. (Allées Fénélon.)

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 12 au 14 octobre 1899

Mariages

Laffargue Adrien-Pierre, tailleur d'habits, et Albet Thérèse, repasseuse.  
Pinel Pierre-François, typographe et Belmont Léonie, margeuse d'imprimerie.

Décès

Gagnon Jules, 1 mois, rue du Port-Bulhier, 7.

CHAMPIONNAT DE 100 KILOMÈTRES DU LOT

Arrivé PREMIER

François CONTE (Amateur)

Couvrant les 100 kilomètres en 3 heures 36

sur une MACHINE ARTIGALAS

battant de loin tous les professionnels, montés sur des machines Peugeot, etc.

Nous engageons nos lecteurs à lire l'avis des Grands Magasins du Printemps de Paris que nous publions aux annonces.

Chemin de fer d'Orléans

A partir du 15 Octobre prochain, le train

venant de Capdenac qui arrive à Cahors à 9 h. 48 du matin, sera avancé et arrivera à Cahors à 9 h. 31.

Il correspondra avec le train express de toutes classes sur Paris dont le départ de Cahors sera retardé à 9 h. 36 matin, et mettra en relation les villes de Figeac et de Gourdon par Cahors.

Arrondissement de Cahors

PUY-L'ÉVÊQUE. — Succès scolaires. — Nous enregistrons avec plaisir un nouveau succès pour notre école. Le jeune Prosper Francoual, vient d'être reçu dans un bon rang à l'examen du surnumérariat des postes et télégraphes.

Nous nous faisons un devoir de constater, en passant, que notre école est dignement représentée dans tous les examens auxquels peuvent prendre part les élèves des écoles primaires supérieures. Et cela prouve combien est méchante et injuste la campagne de dénigrement et de diffamation entreprise contre nos maîtres, par un tout petit nombre de personnes intéressées.

Arrondissement de Figeac

LEYME. — Lettre d'un paysan à un de ses amis.

On nous prie d'insérer la communication suivante :

Vous qui, comme moi, êtes père de famille, vous savez combien est grande la préoccupation que nous donnent nos enfants. Quant à moi, il m'arrive parfois d'en perdre le sommeil. Je voudrais m'efforcer de les armer le mieux possible pour cette lutte pour la vie qu'ils auront à soutenir bientôt, je voudrais surtout en faire des hommes honnêtes. J'étais heureux de la sollicitude du gouvernement pour l'enseignement des petits, j'avais confiance dans le savoir des maîtres qu'on forme aujourd'hui. Est-ce que tout cela se tournerait en mal ? Nos écoles sont-elles décidément des écoles sans Dieu et ne peut-on pas donner un enseignement qui soit neutre au point de vue religieux ?

J'avoue que je suis un peu troublé lorsque j'entends, du haut d'une chaire, répondre affirmativement à ces questions. Car, sans comprendre absolument tout ce que M. le curé nous dit, il faut bien cependant croire à quelque chose, et je ne voudrais pas qu'on dise de mes fils que ce sont des gens sans foi ni loi.

Je sais bien que sur cette terre chacun a son métier et qu'il l'exerce au mieux de ses intérêts ; je sais bien que notre curé n'est pas le premier venu et que, son pouvoir absolu étant en question, on ne lui ferait pas prendre facilement des vessies pour des lanternes. Mais feu mon père, qui n'était pas une bête, m'a dit souvent : « Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son. » Pour une cloche, je vous promets que j'en ai entendu une !

Ayant donc entendu une cloche, j'ai voulu entendre l'autre et je suis allé trouver un camarade d'enfance qui est dans l'enseignement. Il s'est borné à me montrer le programme qu'il est officiellement chargé d'enseigner et j'ai lu : « Devoirs envers Dieu. — L'instituteur n'est pas chargé de faire un cours *ex professo* sur la nature et les attributs de Dieu ; l'enseignement se borne à deux points. D'abord il leur apprend à ne point prononcer légèrement le nom de Dieu ; il associe étroitement dans leur esprit à l'idée de la cause première et de l'être parfait, un sentiment de respect et de vénération ; et il habitue chacun d'eux à environner du même respect cette notion de Dieu, alors qu'elle se présenterait à lui sous des formes différentes de celles de sa propre religion. Ensuite, et sans s'occuper des prescriptions spéciales aux diverses communions, l'instituteur s'attache à faire comprendre et sentir à l'enfant que le premier hommage qu'il doit à la divinité, c'est l'obéissance aux lois de Dieu telles que les lui révèlent sa conscience et sa raison. »

Après avoir lu cela, je me grattai la tête. Par ma foi, cela ressemble à un vrai sermon et notre curé lui-même ne dit pas mieux. Et s'il n'est pas content ainsi, qu'est-ce donc qu'il lui faut ?

Est-ce qu'il est ennuyé d'être obligé d'enseigner parfois le catéchisme à nos enfants ? mais là, entre nous soit dit, il me semble que c'est plutôt au curé qu'à l'instituteur à faire le catéchisme.

Et alors je ne comprends plus. Dans quel but ce parti-pris de dénigrement et pourquoi employer des arguments si évidemment faux ? En agissant ainsi on se laisse guider par la passion et on montre le bout de l'oreille.

Eh oui, on redoute l'enseignement, non pas parce qu'il rend moins religieux, mais parce qu'à côté des croyances il met un peu de clairvoyance. Et alors je comprends que pour certains tout est perdu, je comprends très bien quelle amertume on doit éprouver quand on voit son pouvoir, quelquefois despotique, s'évanouir comme un beau rêve.

Mais il faudrait pourtant savoir en prendre son parti, car, lorsqu'on se mêle de diriger les autres, on devrait bien savoir se diriger soi-même !

Un paysan

St-CÉRÉ. — Accident. — Jeudi, à quatre heures du soir, le jeune Justaux Darnis, ouvrier ébéniste à Saint-Céré, revenait de Bannes où il était allé chercher pour sa future belle-sœur les pièces nécessaires pour le mariage. S'étant arrêté à une descente assez rapide, il voulut remonter à bicyclette et, par suite d'un faux mouvement, il tomba si malheureusement le pied pris dans les rayons qu'il se cassa la jambe gauche au-dessus de la cheville.

Il y a à peine quelques mois qu'il fut pris

sous des plaques de fonte et eut les deux jambes cassées.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Un bœuf dans un puits.

Un paysan des environs de notre ville avait vendu une paire de bœufs gras à la dernière foire de Millhac. Mercredi, il les conduisit à la gare de Souillac pour les livrer, lorsqu'en passant à Nozac, l'un d'eux s'étant écarté de la route, est tombé accidentellement dans un puits de la profondeur de 27 pieds, appartenant au nommé Malganyard, propriétaire.

Une vingtaine de paysans se réunirent autour de l'orifice de la mare pour aviser aux moyens de sortir l'animal de la fâcheuse situation où il était. On coupa deux arbres sur place et l'on improvisa un grue, au moyen de laquelle un courageux citoyen descendit au fond du puits et passa une corde sous le ventre du bœuf qui, après bien des difficultés fut hissé à la surface où l'on constata avec quelque étonnement qu'il n'avait reçu dans sa chute qu'une légère égratignure à une jambe.

Les gendarmes Talou et Darnis, de la brigade de notre ville, en tournée dans la contrée, contribuèrent par leurs conseils, pour une large part au sauvetage du bœuf.

Dégâts causés par la grêle. — Les dégâts causés par la grêle du dernier orage qui a sévi dans notre contrée sont évalués à la somme de 12 000 francs pour les communes de Salviac et de Dégagnac.

GRAMAT. — Concours. — Un brillant concours de poulains et pouliches de 3 à 4 ans, a eu lieu le 11 octobre à Gramat, sous la présidence du général de brigade de Sesmaisons.

Simultanément, le comité de remonte d'Aurillac a procédé aux achats de tous les sujets primés.

Nous regrettons que les crédits ne soient pas suffisants, les commandes au dépôt d'Aurillac trop restreintes. Cent trente chevaux présentés dont la moitié étaient des chevaux de choix, dignes d'être achetés, de l'avis même du comité.

BULLETIN FINANCIER

Malgré une reprise très sensible sur les valeurs de Mines d'or, reprise provoquée par de nombreux achats provenant de source anglaise, l'ensemble de notre Marché demeure hésitant, notamment sur les fonds d'Etat.

Notre 3 0/0 clôture à 100,47 au lieu de 100,52 dernier cours d'hier, le 3 1/2 0/0 reste à 102,47 et l'amortissable à 99,75.

La Banque de France s'avance 4245.

Le Crédit Lyonnais en hausse nouvelle est demandé à 962, la Société Générale donne lieu à des échanges suivies à 592. Le Crédit Foncier et le Comptoir d'Escompte n'ont pas été cotés à terme.

Des demandes ont porté le Lyon de 1865 à 1878, le Nord fini à 2105 et l'Orléans à 1780.

Le Suez s'inscrit à 3527.

L'Extérieure clôture à 61,35, l'Italien à 91,75 le Portugais à 25,30, le Russe 3 0/0 1891 est particulièrement faible à 87,75, le Turc D cote 21,97 ; la Banque Ottomane à 553.

LES MASQUES DE SUIE

PAR PAUL MAHALIN

DEUXIÈME PARTIE

La Bohémienne

V

LE MOULIN DE FÉROTTES

— Monsieur de Valleroy ? Ah ! oui, ce beau fringant de la table d'hôte, qui ressemble si fort à une défunte canaille... Eh bien !

— Il s'est battu ce matin aux environs, il a été blessé, on l'a amené ici...

— Parole sacrée ! citoyenne, on a voulu se gausser de vous. Personne ne s'est battu, personne n'a été blessé et il n'y a personne ici que moi et mes enfants. Que je crève dans la peau d'un « modéré », si je comprends un traitre mot à cette mauvaise plaisanterie !...

— Votre lettre pourtant...

— Ma lettre ?

— Celle que vous m'avez écrite pour m'avertir...

Pierrin haussa les épaules et répondit simplement :

— Hé ! citoyenne, je ne sais pas écrire.

— Impossible !

— Il n'y a pas de déshonneur, poursuivit le meunier. On ne m'a jamais envoyé à l'école, je n'ai été qu'un soldat, et je ne suis qu'un paysan. Vérité vraie : c'est tout au plus si je peux tracer ma croix en signature.

Christiane se dressa tout debout et prit son front entre ses deux mains comme si la violence du sang qui affluait à son cerveau allait le faire éclater.

— Mais ce garçon s'écria-t-elle, ce garçon que vous m'avez envoyé et qui m'a conduite au moulin ?...

— Citoyenne, je n'ai qu'un garçon, et il n'a pas bougé de la journée. — Avance un peu voir, Dominique. — Le reconnaissez-vous ?

La jeune fille fit un geste négatif.

— D'ailleurs, hasarda Augustin, la voiture qui a transporté la citoyenne s'est éloignée aussitôt.

— Au triple galop, dit Joseph.

— On aurait dit, confirma Isidore, que le conducteur et le cheval avaient la pluie, les éclairs, le tonnerre et tout le tremblement de de l'orage à leurs trousses.

Pierrin réfléchissait :

— Pour sûr, c'est une méchante farce ou un piège, il convient d'ouvrir l'œil et de veiller au grain... Dominique ?

— Patron ?

— Prends ton fusil, détache le chien et file moi t'assurer qu'il n'y a rien de suspect aux alentours.

— Oui patron.

Le garçon du moulin sortit.

Christiane semblait changée en statue. Elle essayait de ressaisir le fil de ses idées et de comprendre le pourquoi des événements étranges qui se précipitaient en l'entraînant. Marguerite et les gars l'examinaient avec un intérêt légèrement ahuri et conversaient tout bas de cette singulière aventure. Pierrin, inquiet, prêtait l'oreille. L'averse clapotait aux carreaux, le vent chargeait les aulnes qui pliaient sous l'assaut et se redressaient ensuite avec des plaintes d'agonisants ; la foudre canonisait à coups précipités et furieux.

Le chien aboya avec rage. On entendit Dominique crier :

Qui vive !

Un coup de feu lui répondit. Deux minutes s'écoulèrent. Puis la porte de la cuisine se rouvrit avec fracas, sous l'effort d'un corps pesant qui s'abattit contre elle, et le garçon du moulin, la poitrine ruisselante de sang, vint rouler aux pieds de Christiane.

— Les Masques de Suié ! râla-t-il en expirant.

Le meunier bondit.

— Aux armes, les enfants ! A la barre et aux meurtrières ! Feu partout ? Courez, sacrebleu ! je vous suis !

Les gars se précipitèrent. La barre tomba lourdement. Une fusillade pétilla.

Il y avait dans la cuisine une haute et large cheminée dont le manteau s'avancait comme un auvent, et dont le fond était garni d'une épaisse plaque de fonte. Pierrin s'élança vers cette cheminée. Il fit partir un ressort : la plaque s'enleva et laissa voir une sorte de

niche où deux personnes pouvaient tenir et se serrer.

Le meunier poussa Marguerite et mademoiselle de Noyan dans cette cachette. Le ressort joua de nouveau. La plaque s'abaissa sans bruit. En un clin d'œil, Pierrin eut boulevé les cendres du foyer de manière à effacer toute trace du passage des deux jeunes filles. Ensuite sautant sur son fusil :

— Tenez ferme, les gars ! me voici.

VI

A LA BOMBE

Pierrin ne s'était pas vanté à la table d'hôte de Montreaux : le moulin de Férottes, hérissé de défenses, pouvait faire tête aux coups de main. La porte de la cour avec ses verrous, ses cadenas, son armature de clous et sa barre de chêne, avait la solidité du granit, et tout autour des bâtiments courait une muraille de la taille d'un rempart, qui avait des barbicanes comme une redoute et des créneaux comme un donjon. Les trois fils du meunier se multipliaient derrière les ouvertures et leurs carabines faisaient rage. Mais la nuit était noire comme un âtre, et les balles s'égarèrent, inutiles dans les ténèbres. Parfois, quand un éclair sillonnait cette nappé d'ombre d'un zigzag, bleuâtre, les gars voyaient au pied du mur, moutonner un troupeau d'hommes effrayants, dont les armes jetaient des gerbes d'étincelles.

Un cavalier dominait ces nouveaux malandrins. On l'entendit commander :

(A suivre).

LES CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING

ROSE DANTON

— Alors elle est aussi fade que de l'eau et du lait, aussi insipide que vous-même, vieille Madame Grognon. Et papa?... Il est grand et gros, parle haut, a le teint rouge, et est très gai, sans doute?  
— Mademoiselle Rose Danton, si vous désirez que je vous réponde, soyez un peu respectueuse, je vous prie.  
— Bien. Mais n'ai-je pas bien tracé son portrait?  
— Je ne sais pas.  
— Est-ce qu'il n'est pas ici?  
— Oui, certainement.  
— Alors, pourquoi ne savez-vous pas?  
— Par cette raison que je ne suis pas douée, comme Rose Danton, de la bosse de la curiosité.  
— Voyons, Grâce, ne devenez pas insupportable. Dites-moi tout ce que vous savez sur M. Richards.  
— Je ne sais rien. Je ne l'ai même pas aperçu. Il est malade, il garde la chambre nuit et jour. On lui monte ses repas, et votre

père, Kate et Odgen sont les seules personnes qui l'approchent.  
— Ah! fit Rose, en ouvrant de grands yeux. Un mystère sous notre toit!... Qu'est-ce que cela signifie! Il y a quelque chose de travers, bien sûr.  
— Je n'en sais absolument rien; ce ne sont pas mes affaires et je ne me mêle jamais des affaires des autres.  
— Vous êtes une chère grand-mère Grognon! Pourquoi, maintenant que j'ai fini de manger, ne me demandez-vous pas de détails sur mon séjour à Ottawa et si je me suis bien amusée?  
— Parce que je ne m'y intéresse nullement. Toutefois, j'espère que vous vous êtes bien amusée?  
— Amusée! s'écria Rose, j'étais en paradis! Jamais depuis ma naissance je n'ai été aussi délicieusement charmée. Jamais rien ne m'a été aussi pénible que mon départ.  
— Vraiment!  
— O Grâce! c'était superbe: si gai, tant de monde! Un bal un soir, un concert le lendemain, une soirée ensuite, le théâtre, les dîners, les matinées, les visites, les courses dans les magasins, les réceptions! Oh! cria Rose transportée, c'était adorable!  
— Grand Dieu! dit Grâce continuant à coudre comme une machine, cela a dû être un grand effort de se séparer de tout cela.  
— Oui, mais j'y retournerai. Cher Ottawa! délicieux Ottawa! J'ai été parfaitement heureuse à Ottawa!  
Elle s'empara d'un petit chat paisiblement

endormi sur un tapis et se mit à valser tout autour de la chambre en sifflant un air joyeux.  
Grâce la regarda en s'efforçant de retenir un sourire, mais n'y pouvant réussir, elle reprit sa couture.  
C'était une bien jolie enfant que cette seconde fille du capitaine Danton, et si différente des deux autres!  
Elle était de taille moyenne, mais si mignonne qu'elle paraissait plus petite qu'elle n'était en réalité. Ses épais cheveux châtains foncés descendaient en grosses boucles jusqu'à sa ceinture; son teint était brun, ses joues pleines et rosées: elle avait le front bas, un nez parfait, les dents comme des perles, les yeux petits, brillants, bruns. Très jolie, très rose, très piquante et coquette dès le berceau.  
— Avez-vous acquis ces nouveaux talents à Ottawa, je vous prie? demanda Grâce.  
— Quels nouveaux talents?  
— Vos sauteries et votre sifflement.  
— Oui. Jules me les a donnés.  
— Qui cela, Jules?  
— Jules La Touche, le fils de la maison, beau comme un amour et mon esclave dévoué.  
— En vérité! vous a-t-il encore enseigné autre chose?  
— A l'aimer et à fumer des cigarettes.  
— Vous fumez!... s'écria Grâce terrifiée.  
— Oui, ma chère! J'ai toute une provision de cigarettes dans mes malles. Si vous reprenez mes bas, je vous en donnerez quelques-unes. Je ne pourrais vivre sans cigarettes maintenant.  
— Il me faudra en tous cas reprendre vos

bas. Quant à vos cigarettes, permettez-moi de les refuser. Que dira votre père en vous voyant de pareilles manières?  
— Il sera ravi, très certainement; s'il ne l'est pas tant pis pour lui. Pensez-vous quel agréable passe-temps de pouvoir lui tenir compagnie avec mes cigarettes dans ses longues soirées solitaires où il fume sa pipe d'écume! Jules et moi nous fumions des heures ensemble. Mon Jules bien-aimé! Comme il me tarde de retourner à Ottawa près de lui!... Grâce.  
Ici elle lâche le chat et tourne follement autour de Grâce.  
— Voulez-vous que je vous apprenne un secret?  
— Je n'y tiens que médiocrement.  
— Je ne veux le dire qu'à vous, et seulement si vous me promettez le plus profond silence.  
— Je ne fais pas de promesse les yeux fermés. Dites-le moi où ne me le dites pas, suivant votre bon plaisir. Je ne fais pas grand cas de votre secret après tout.  
— Vraiment? dit Rose, piquée. Regardez. Elle leva la main gauche à l'annuaire de laquelle brillait une délicieuse opale.  
— Eh bien? fit Grâce.  
— Eh bien! fit-elle triomphante, c'est Jules qui me l'a donnée; c'est ma bague de fiançailles.  
Grâce la regardait éperdue.  
— Non! dit-elle enfin, c'est une plaisanterie, Rose.  
(A suivre.)



GRANDS MAGASINS DU Printemps NOUVEAUTÉS

Nous prions les Dames qui n'auraient pas encore reçu notre Catalogue général illustré « Saison d'Hiver », d'en faire la demande à MM. JULES JALUZOT & Co, Paris. L'envoi leur en sera fait aussitôt gratis et franco.

PHOTOGRAPHIE D'ART VALDIGUIÉ

CAHORS, 5 RUE, DU PORTAIL-ALBAN  
Lauréat aux grandes Expositions internationales, etc.  
HUIT DIPLOMES D'HONNEUR  
HORS CONCOURS. MEMBRE DU JURY  
Vues de Cahors et des environs. — Reproduction de vieilles photographies pour l'industrie et les arts.  
Agrandissements garantis inaltérables, ayant pour ces travaux obtenu les plus hautes récompenses — On opère la nuit et dans tout endroit privé de lumière, par procédé breveté.  
La plus belle installation de toute la région  
Pas de marches à monter  
Atelier de pose au rez-de-chaussée

PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.  
Comptoir de Musique de 10,000 morceaux.  
— Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie.  
— Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords.  
— Réparations.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ. 13, quai Voltaire Paris. — Sommaire du numéro 2220 du 14 octobre 1899.  
GRAVURES: Transvaal: Une reconnaissance: Les troupes boers près la frontière. — Exode du Transvaal. — Panorama de Durban. — Mafeking. — Kimberley. — Carte du Transvaal. — Majuba. — Hill.  
Beaux-Arts: Chants vénitiens: Un nocturne sous le Pont des Soupîrs, à Venise, tableau de M. Lorientais.  
Etudes Illustrées: Les Timbres-poste: La façade. — Vue des ateliers. — Impression des timbres. — Machine à imprimer les mandats. — Machine à gommer. — Les pointilleurs.  
Caricatures: Octobre, par Malatesta.  
Portraits: M. Stejin, Président de l'Etat d'Orange (Transvaal). — Les Délégués français au Congrès international de Géographie de Berlin. — Général d'Hugoneau de Boyat. — M. Grosjean. — Le Ministre de Chine.  
Nécrologie: M. Janet.

Paris: La Commission d'arbitrage du Creusot au Ministère de l'Intérieur.  
Départements: Seine-et-Oise: Course de taureaux d'Enghien: La cuadrilla. — Les gendarmes expulsant les toreros. — Le taureau échappé. — La panique.  
Lot: Les grands Pardons de Rocamadour; Dans les rampes. — Après une messe. — Sortie des Evêques: Le Cardinal Mathieu.  
Alger: Le départ du Général Larchey.  
Côte d'Or: Monument de Tisserand. A Nuits.  
TEXTE: Chroniques: Courrier de Paris, par Pierre Veron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard. — Variété: Fra Diavolo, par G. Lenôtre. — La Course de taureaux d'Enghien, par d'Estoc. — Les grands Pardons de Rocamadour, par Boyer d'Agén. — Le septième Congrès de Géographie à Berlin, par X. — Au Transvaal, par L. de Montarlot. — Les Timbres-poste en France, par E. M.  
Explication des gravures, Revue comique, Echecs, Rébus, Récréations, Memento de la semaine, Sport, Chronique des courses, Bibliographie, Semaine illustrée, Vélodipédie, Automobilisme, etc.  
Nouvelle illustrée: Sans patrie, par Henri Barande, illustrations de Mahut.  
Le numéro: 50 centimes.

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et Co, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n° 1377, du 14 octobre 1899.  
Le nouveau canon à tir rapide de campagne de Bange et Piffard, par le commandant L... — La royauté des mers, par L. Reverchon. — Soupape de sûreté, par J. L. — Curiosités pour l'enseignement des sciences physiques, par A. Bleunard. — Réchauffeurs d'eau d'alimentation par la vapeur, par D. Leroy. — Tractions de la langue, par J.-F. Gall. — La production industrielle de l'ozone, par G. Mareschal. — L'industrie des raisins secs en Californie, par D. B. — Arsenal chinois, par P. de M. Le « block-hall ». — Un bateau à propulsion automatique, par Daniel Bellet. — Fourgon électrique d'incendie des sapeurs-pompiers de Paris, par J. Laffargue. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 9 octobre 1899, par Ch. de Villeleuil. — Soie à ruban et à alimentation automatique, par Pierre de Mériel.  
Ce numéro, contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

REVUE POLITIQUE ET PARLEMENTAIRE. — Directeur: Marcel Fournier. — Abonnement. — France: 25 fr.; Colonies et Union postale: 30 fr.; le numéro 3 fr. — A. Colin et Cie, éditeurs, 5 rue de Mézières, Paris. — Sommaire du n° 64 (10 Octobre).  
I. — Articles:  
1. Projet de Réforme de la Juridiction militaire, par M. Henri Bardoux.  
2. Contre les Prestations, par M. Lucien Cornet, député.  
3. La Réforme de l'Enseignement, par M. X. Torau-Boyle.  
4. L'université d'Alger, par M. Emile Larcher.  
5. Décentralisation et Liberté dans la Commune, par M. Jean Imbart de la Tour.  
6. La Spéculation sur Marchandises en Angleterre et la Baisse des Prix, par M. André-E. Sayous.  
II. — Variétés, Notes, Voyages, Statistiques et Documents:  
1. La Question Sociale dans la Société Chrétienne, par M. Pierre du Maroussin.  
2. Un Office du Travail Parlementaire; Catalogue méthodique des Documents Législatifs et Parlementaires (1871-1899), réunis et classés au Bureau Parlementaire (suite), par M. Marcel Fournier.  
III. — Revue des principales Questions Politiques et Sociales:

Revue du Mouvement Socialiste, par M. J. Bourdeau.  
IV. — La Vie Politique et Parlementaire à l'Etranger:  
1. Grèce, par M. Zenghelis, Membre du Parlement Hellénique.  
2. Hongrie, par M. A.-E. Horn.  
3. Chine: Notes Economiques et Commerciales (5<sup>e</sup> article), par \*\*\*.  
V. — La Vie Politique et Parlementaire en France:  
1. La Politique Extérieure du Mois, par M. Alcide Ebray.  
2. Chronique Politique Intérieure, par M. Félix Roussel.  
3. La Vie Parlementaire, par \*\*\*.  
VI. — Chronologie Politique Etrangère et Française, par \*\*\*.  
VII. — Bibliographie, par XXX.  
LA VIE SCIENTIFIQUE, revue universelle des inventions nouvelles, paraît tous les vendredis en numéro de 24 pages grand format sur deux colonnes, illustré de nombreuses gravures. Elle publie dans son numéro de ce jour:  
Destruction par la glace d'une digue à Minneapolis (P. Crépy). — Un clou de l'exposition de 1900 (Max de Nansouty). — Le monopole du tabac en France (Albert Vacquiers). — Un barrage de réservoir en acier (Max de Nansouty). — Une lampe à incandescence de 5,000 bougies. — Le fusil porte-amarre (M. Dibos). — Expériences d'éclairage par l'électricité du tunnel des Batignolles (Henry de Valsaintes). — Soudage des boîtes de conserves par l'électricité. — Emploi des combustibles de qualité inférieure. — Le paquebot la Lorraine (Georges Vitoux). —

L'heure du médicament. — Revue des inventions: Construction d'un exposomètre ou photomètre photographique. — La lampe Desaymar. — Chronique. — Revue des journaux. — Académie des sciences. — Cyclisme et automobilisme. — Tricycle-automobile postal. — Troisième concours des poids lourds. — La police en selle. — Petite poste. — Bibliographie: Liste des brevets français.  
Bureaux: 10, rue Saint-Joseph. — Paris.  
Abonnements: France, un an, 15 fr.; 6 mois, 8 fr.  
Etranger, un an, 18 fr.; 6 mois 10 fr.  
Un numéro 0 fr. 35  
Spécimen contre 0 fr. 15 à l'adresse ci-dessus.  
SAINT-NICOLAS. — 20<sup>e</sup> année. — Sommaire du n° 46 — du 12 octobre 1899.  
Octobre, Poésie, (Cl. Vautel). — Filleuls de Napoléon (Cap. Danrit). — Les Gaietés du Mois (Auguste Latoche). — Les coups de tête d'Yvonne (F. Deschamps). — La troupe de Don Galaor (Eud. Dupuis). — Tirelire aux devinettes. — Boîte aux lettres.  
Illustrations par Cl. Vautel, Paul de Sémant, Guido, L. Saint, A. Birch, etc.  
Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.  
Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.  
Abonnements: Paris et départements: Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.  
Le propriétaire-gérant: A. COUERSLANT.

PANAMA Gros lots 500,000 fr.

A LOTS 250.000, 100.000 fr. 61 lots divers

Pour 5 francs, on reçoit 12 Nos contrôlés 1<sup>er</sup> tirage 16 Sbrs Répartition totale des lots gagnants. Participation autorisée. Listes après tirages. EXPOSITION 1900. Pour 3 fr. on reçoit 12 Nos. Tirage 25 Sbrs. Gros lot 100.000 fr. 159 lots divers. Ecrire en confiance D<sup>r</sup> Union Familiale, 64, rue Oberkampf, Paris. — Prime utile et gratuite à tous.

ENTREPRISE ARSÈNE COLLET, FONDÉE EN 1855

CHANTIER DU CHEMIN DE FER. — AVENUE DES MARCHANDISES (Près la gare des Marchandises. — CAHORS)

CHAUFFAGE ÉCONOMIQUE

PROVISIONS POUR L'HIVER

BOIS DE CHAUFFAGE EN CHÊNE SCIÉ ET FENDU

Le stère, sur le chantier, y compris l'octroi..... 8 fr.  
Le stère, rendu franco à domicile..... 8 50

Copeaux de Bûchage et de Fendage, 5 fr. le stère (rendu franco à domicile)

S'adresser au chef du Chantier du Chemin de Fer, ou envoyer les commandes à

M. ARSÈNE COLLET  
CHANTIER DU CHEMIN DE FER  
AVENUE DES MARCHANDISES  
(Près la Gare des Marchandises)